

# Municipalité Municipalité

Direction des travaux et des services industriels Direction de l'urbanisme et de l'environnement

> Préavis N° 4 – 2005 au Conseil communal

# Avenue de Lavaux

Renouvellement des conduites industrielles, mise en séparatif, réfection partielle de la chaussée Réaménagement du carrefour Lavaux - Samson Reymondin

Crédit demandé Fr. 7'650'000.--

# Table des matières

1	Objet	t du	préavis	1
2			d'aménagement entre le carrefour de la Damataire et	
P				
	2.1 I	ntro	duction et problématique	2
		•	ctifs d'aménagement	
	2.3	Conc	cept général de circulation	4
3	Descr	ripti	f des travaux	5
	3.1 F	Rése	au d'assainissement	5
	3.1.1	Ré	éseau existant	5
	3.1.2	Ré	éseau projeté	6
	3.1	.2.1	Travaux prévus dans le cadre du préavis	6
	3.1	.2.2	Travaux à réaliser à court terme	7
	3.1.3	Re	éseau projeté (situation transitoire)	8
	3.1.4	Co	onclusion et coûts	8
	3.2 I	Rése	au d'eau	. 10
	3.3 I	Rése	au d'électricité	. 11
	3.4 I	Rése	au routier	. 12
	3.4.1	Tı	avaux de réfection de chaussée	. 12
	3.4	.1.1	Tronçon Perraudettaz - Montillier	. 12
	3.4	.1.2		
		.1.3		
	3.4.2	Ev	vacuation des eaux de chaussée	. 14
	3.4.3	Aı	ménagements urbains	. 14
	3.4.4	Si	gnalisation, marquage, feux	. 14
	3.4.5	M	andataires externes	. 15
	3.4.6	Co	oûts par tronçon	. 16
	3.4	.6.1	Perraudettaz - Montillier	
	3.4	.6.2	Réfection locale de la chaussée Samson Reymondin - Damatair	e16
	3.4	.6.3	Giratoire Lavaux - Samson Reymondin	. 16

	3.4.7 Re	capitulatif des couts du reseau routier + amenagements urba	ins 16
	3.4.7.1	Par tronçon	16
	3.4.7.2	Par rubrique	17
	3.5 Récap	pitulation des prestations du personnel communal	17
4	Procédure	e de consultation du projet de giratoire	17
	4.1 Exam	en préalable	17
	4.2 Enque	ête publique	18
	4.2.1 Op	positions	18
	<b>4.2.2 O</b> b	servation de M. Jean-Paul Chappuis	18
	4.2.2.1	<u>Motifs</u>	18
	4.2.2.2	Réponse de la Municipalité	18
	4.2.3 Ob	servation de M. Claude Reymond	19
	4.2.3.1	Motifs	19
	4.2.3.2	Réponse de la Municipalité	19
	<b>4.2.4 O</b> b	servations de l'Association Transport et Environnement	19
	4.2.4.1	<u>Motifs</u>	19
	4.2.4.2	Réponses de la Municipalité	19
	4.2.5 Ob	servation de Swisscom	20
	4.2.5.1	<u>Motifs</u>	20
	4.2.5.2	Réponse de la Municipalité	20
	<b>4.2.6</b> Ob	servations des Transports publics de la région lausannoise (	г <b>L</b> ) 20
	4.2.6.1	Motifs	20
	4.2.6.2	Réponses de la Municipalité	20
5	Procédure	e de consultation du projet de mise en séparatif	21
	5.1 Exam	en préalable	21
	5.2 Mise	à l'enquête	21
	5.2.1 Op	positions	21
		servation du Service de l'électricité de Lausanne	
	5.2.2.1	<u>Motifs</u>	
	5.2.2.2	Réponse de la Municipalité	22
6	Demande	de crédit et financement	22
	6.1 Récar	nitulatif des coûts	22

	6.2	Crédit demandé	24
7	Du	rée des travaux	. 24
8	Coi	nclusions	24

# Avenue de Lavaux

Renouvellement des conduites industrielles, mise en séparatif, réfection partielle de la chaussée

Réaménagement du carrefour de Lavaux - Samson Reymondin

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

# 1 Objet du préavis

En date du 19 mai 2003, la séance de coordination annuelle inter-services a eu lieu dans les locaux de la Damataire, en présence du Service de l'électricité de Lausanne (SEL) entre autres. Lors de cette séance, le SEL a informé la DTSI qu'un projet était en cours pour la réalisation des travaux de la ligne haute tension 50 KV (KiloVolts) Perraudettaz - Lutry. Au vu du caractère urgent de ces travaux, ces derniers étaient prévus dès 2004.

Le Service du gaz de Lausanne, vu l'état de vétusté de ses conduites, les renouvellera à ses frais.

Dès lors, et conformément à la recherche constante de synergies en matière d'amélioration et de renouvellement de leur réseau respectif, l'ensemble des services communaux ont analysé l'état de leurs installations, en vue de s'associer à ce grand chantier.

Pour ce faire, la Ville de Pully a demandé et obtenu le report de ces travaux à 2005.

Sur le territoire pulliéran, ces réalisations concernent l'intégralité de l'Avenue de Lavaux, de la Perraudettaz à la Damataire.

La longueur totale du chantier est d'environ 1'400 m.

Les coûts des travaux à la charge de la Ville de Pully, devisés sur la base d'estimations, s'élève à **fr. 7'650'000.-- TTC.** 

# 2 Concept d'aménagement entre le carrefour de la Damataire et la Perraudettaz.

# 2.1 Introduction et problématique

Les Villes de Pully et de Lausanne ont récemment réaménagé le secteur de la Perraudettaz. Cet aménagement est une opération urbanistique réussie et son fonctionnement n'est plus à démontrer. Dès lors, la Municipalité souhaite poursuivre son effort de requalification de l'Avenue de Lavaux jusqu'à la Damataire.

L'implantation d'une ligne à haute tension souterraine ainsi que la réhabilitation des réseaux sur ce tronçon ont décidé la Municipalité à entreprendre une réflexion concernant l'aménagement à long terme de cet axe routier principal traversant le territoire d'Est en Ouest. Cette réflexion est indispensable pour fixer la position des conduits souterrains en fonction d'aménagements futurs.

Un concept d'aménagement a donc été établi pour les aspects liés au trafic et à la géométrie routière, et pour les aménagements paysagers et la valorisation des espaces publics.

L'Avenue de Lavaux constitue une coupure importante de la Ville de Pully. Cette coupure est notamment très marquée pour les piétons. La plupart des traversées piétonnes offertes sont en effet souterraines. Ceci provoque de tels détours que certains usagers adoptent des comportements dangereux en traversant en surface, hors passages, notamment dans le secteur du collège Arnold Reymond.

L'Avenue de Lavaux joue toutefois un rôle important dans le réseau routier de l'agglomération puisqu'elle est une pénétrante principale pour y accéder. La ligne radiale principale TL n° 9 ainsi que 18'000 véhicules par jour y circulent (source 2000). De fait, elle a un caractère très routier et un aménagement axé sur la voiture. En terme de sécurité, on peut relever quelques points noirs dont notamment un problème important de cisaillement dans le secteur de l'Octogone. Ce problème est dû à la présélection tardive des véhicules au carrefour du Tirage.

Un des points forts de l'Avenue de Lavaux est la Place de la Clergère. Malheureusement, cet espace majeur est devenu un «no man's land» traversé par des voitures et dont l'aménagement est conditionné par la géométrie d'une boucle de rebroussement pour les bus. Elle n'est par ailleurs pas reliée aux autres espaces publics du bourg. En effet, l'aménagement de l'Avenue du

Prieuré n'est plus en adéquation avec son caractère et sa situation car sa fonction «trafic» est devenue de plus en plus prépondérante. Finalement, le trottoir vis-à-vis de cette place est tellement restreint qu'il ne permet pas de concilier les activités riveraines au cheminement des piétons et à l'attente des usagers des transports publics.

La végétation au-delà de la Perraudettaz est plutôt pauvre et de nature hétérogène.

# 2.2 Objectifs d'aménagement

Les objectifs visés par le réaménagement de l'Avenue de Lavaux et qui ont dicté les choix pour l'élaboration du concept sont les suivants :

- ⇒ diminuer le caractère exclusivement routier de cette avenue, ainsi que la coupure qu'elle constitue à travers la Ville de Pully;
- ⇒ offrir une image simple et forte sur toute la traversée de Pully;
- ⇒ prolonger le concept paysager réalisé à la Perraudettaz, de manière à créer une "ligne verte" d'Ouest en Est;
- ⇒ aménager cette avenue en conciliant son rôle d'avenue urbaine avec ses fonctions de circulation (pénétrante principale à l'agglomération et axe principal de transports publics);
- ⇒ améliorer la sécurité des présélections au carrefour du Tirage;
- ⇒ améliorer la transversalité de l'avenue, notamment pour les piétons;
- ⇒ offrir un maximum de voies réservées et continues pour les bus;
- ⇒ requalifier la Place de la Clergère et l'insérer dans le réseau des espaces publics;
- ⇒ améliorer les conditions des cheminements piétons et l'attente pour les usagers des transports publics sur le trottoir vis-à-vis de la Place de la Clergère;
- ⇒ décharger et requalifier l'Avenue du Prieuré en précisant son rôle de liaison entre le Prieuré et la Place de la Clergère;
- ⇒ améliorer la sécurité des piétons dans le secteur du collège Arnold Reymond.

# 2.3 Concept général de circulation

Le concept de circulation proposé est constitué de mesures dont les effets cumulés visent à satisfaire les objectifs d'aménagement.

# Mesures immédiates prises dans le cadre de ce préavis :

- ⇒ La création d'un giratoire au carrefour Lavaux Samson Reymondin a un triple objectif, à savoir :
  - la restitution d'un mouvement de tourner-à-gauche pour le trafic descendant permettant un nouvel accès au centre (limitation du report sur l'Avenue du Tirage);
  - la création d'une porte d'entrée urbaine;
  - l'offre d'une possibilité de rebroussement pour les TL qui permettrait de supprimer la boucle de rebroussement de la Place de la Clergère (requalification de l'espace).

L'aménagement de ce giratoire constitue la première étape de ce concept. Il peut être réalisé indépendamment des autre étapes et permet d'offrir des mouvements supplémentaires à ce carrefour et de marquer l'entrée dans Pully.

# Mesures envisageables à moyen et long termes :

- ⇒ la mise à double sens de l'Avenue du Tirage;
- ⇒ la fermeture partielle de l'Avenue du Prieuré et la requalification de la Place de la Clergère;
- ⇒ la création d'un giratoire au carrefour Lavaux Roches.

Ces mesures doivent encore faire l'objet d'études détaillées.

# 3 Descriptif des travaux

### 3.1 Réseau d'assainissement

Le plan directeur des égouts est l'ancêtre du plan général d'évacuation des eaux actuellement à l'étude sur la Ville de Pully. Ce plan directeur a été établi en 1971. Son but premier était de mettre en évidence les insuffisances hydrauliques sur le réseau d'évacuation des eaux. Une note de calculs complète et un plan général ont été établis.

Cette étude avait déjà permis de mettre en évidence des dysfonctionnements sur le réseau et particulièrement sur l'axe de l'Avenue de Lavaux. Par exemple, le passage inférieur de la Clergère était déjà indiqué comme insuffisant en terme de capacité hydraulique, ainsi que la canalisation située sur le Chemin du Montillier (depuis le passage CFF) jusqu'au carrefour avec le raccordement du Chemin des Roches.

Le système d'évacuation des eaux préconisé à une certaine époque était le système unitaire (une seule canalisation pour l'évacuation des eaux usées et des eaux claires). Depuis quelques décennies, le système séparatif a été progressivement imposé avec comme objectif une amélioration notable de l'épuration (moins de dilution, traitement plus efficace et à moindre coût).

### 3.1.1 Réseau existant

Documents liés: Annexe 3, Annexe 4

Deux canalisations principales récoltent les eaux usées et claires depuis le parc Guillemin au Nord-Ouest, passent devant le collège Arnorld Reymond, traversent la Clergère et reprennent les eaux du bassin versant de la Clergère et des Roches. Ensuite, à la hauteur de l'Avenue Samson Reymondin, les canalisations bifurquent direction Sud vers la descente appelée « le Carillet » et vers le déversoir existant situé sur le Chemin des Vignes.

Le système d'évacuation des eaux actuel, sur l'axe de l'Avenue de Lavaux, est de type unitaire. Les eaux usées et claires sont mélangées indistinctement tout le long du cheminement des canalisations. C'est la raison pour laquelle la plupart des canalisations sont représentées dans les annexes en violet (canalisations d'eaux mélangées).

Seul le bassin versant du Liaudoz est assaini en système séparatif. Par contre, au raccordement sur Lavaux - Léman, les eaux sont de nouveau mélangées. Sur le Chemin du Montillier, une canalisation reprend les eaux mélangées de tout le bassin versant depuis le Chemin Jean Pavillard jusqu'à l'Avenue de Lavaux. Le collège Arnold Reymond est raccordé également en système unitaire sur le réseau principal de l'Avenue de Lavaux.

Si nous continuons la descente de l'Avenue de Lavaux, nous arrivons au carrefour de la Clergère. Les eaux des deux canalisations principales se répartissent dans quatre canalisations ø 50 cm pour permettre le croisement avec le passage inférieur piéton de la Clergère. Environ 60 mètres plus bas, se trouve le raccordement des eaux mélangées du bassin versant de la Clergère.

A ce point-là, deux canalisations d'environ 1 mètre de diamètre sont en place jusque sous le pont de la Panchaude. Au passage, une des deux canalisations reprend les eaux mélangées du bassin versant des Roches.

La descente « du Carillet » se fait dans deux canalisations à fortes pentes passant sous les bâtiments et vont se jeter ensuite dans le déversoir des Vignes. Cet ouvrage hydraulique a pour mission de réguler les débits allant à la station d'épuration. Par temps sec, l'intégralité du débit arrivant dans l'ouvrage est acheminée vers la STEP. Par temps de pluie, le débit dirigé vers la STEP est limité et le surplus des eaux déversé dans une canalisation d'eaux claires allant au lac.

# 3.1.2 Réseau projeté

Documents liés: Annexe 5, Annexe 6

Les travaux prévus sur cet axe touchent une des artères principales du réseau d'assainissement de la Ville de Pully. Les 100 hectares de la zone urbanisée concernés par ces travaux sont assainis aujourd'hui en système unitaire.

Selon le synoptique, des numéros permettent de mettre en évidence les mesures à prendre pour la mise en séparatif de Lavaux. Les mesures n° 1 à n° 4 sont prévues dans le cadre du présent projet. Les mesures n° 5 à n° 8 seront réalisées à court terme et seront insérées dans le prochain plan des investissements.

# 3.1.2.1 Travaux prévus dans le cadre du préavis

### Mesure $n^{\bullet}1$ :

Cette mesure consiste à mettre en séparatif le tronçon Avenue Guillemin - Chemin du Montillier. Une nouvelle canalisation (ø 50 cm, puis ø 60 cm) doit être construite pour des raisons de mauvais état de l'existante et de manque de capacité hydraulique.

### Mesure $n^{\bullet} 2$ :

Les canalisations principales passent sous le passage inférieur piéton de la Clergère.

Vu les problèmes de profondeur et de niveau au droit du croisement, quatre canalisations ø 50 cm ont été posées en 1963 en même temps que la construction du passage inférieur. Malheureusement, la capacité hydraulique cumulée de ces quatre canalisations atteint le 50 % de la capacité nécessaire. Ce passage représente une singularité qu'il s'agit de résoudre par une transformation des canalisations du passage inférieur.

Cette modification va engendrer un approfondissement de la canalisation d'eau claire et donc l'obligation de modifier celle située à l'aval du passage afin de pouvoir se raccorder sur l'existante. Le collecteur situé à l'amont doit, quant à lui, être changé pour des raisons de croisement, avant le passage inférieur.

# Mesure $n^{\bullet}3$ :

Les bassins versants de la Clergère et des Roches sont assainis en système unitaire. La mise en séparatif de ces deux secteurs n'est pas envisagée avant 15 ou 20 ans. Afin de pouvoir augmenter sensiblement le bilan global de l'épuration des eaux, il est nécessaire de séparer les secteurs assainis en système unitaire de ceux assainis en système séparatif. De ce fait, ceux de la Clergère et des Roches doivent être acheminés dans une canalisation distincte jusqu'au déversoir d'orage sur le Chemin des Vignes.

Deux canalisations existent sur l'Avenue de Lavaux entre la Clergère et Samson Reymondin. Une canalisation sera utilisée pour les eaux usées et l'autre pour les eaux claires. Il manque donc une troisième canalisation pour les eaux mélangées de la Clergère et des Roches. C'est la raison pour laquelle une nouvelle canalisation  $\emptyset$  120 cm doit être construite.

### Mesure $n^{\bullet} 4$ :

Vu l'état de la canalisation existante sur le tronçon Samson Reymondin - Damataire, une nouvelle canalisation d'eaux usées ø 60 cm est projetée. Elle reprendra, à court terme, les eaux usées de tout le secteur d'étude. A long terme, elle collectera les eaux usées des bassins versants de la Clergère et des Roches

### 3.1.2.2 Travaux à réaliser à court terme

# Mesure $n^{\bullet} 5$ :

Le secteur Montillier sis au Nord des voies CFF est en système unitaire et le sera pour les 10 à 15 prochaines années. De ce fait, un ouvrage de régulation tel qu'un déversoir d'orage est nécessaire. Il sera situé juste à l'amont des voies CFF. De plus, du fait du manque de capacité hydraulique sur le Chemin du Montillier, il permettra de garder la canalisation existante.

La partie Sud du Montillier devra être assainie en système séparatif. Pour cela, une nouvelle canalisation d'eaux usées sera construite pour la mise en séparatif du collège Arnold Reymond.

*Mesure n* • 6: Mise en séparatif du collège Arnold Reymond.

*Mesure n* • 7 : Mise en séparatif de la Place de la Clergère.

### Mesure nº 8:

Lorsque les mesures n° 5, n° 6 et n °7 seront réalisées, il sera alors possible d'obtenir une canalisation d'eaux claires depuis le Montillier jusqu'au déversoir des Vignes, donc jusqu'au Lac.

La mise en séparatif progressive des bassins versants de la Clergère et des Roches nécessitera un réglage du déversoir et des débits déversés. A long terme, si le séparatif est intégral sur ces deux bassins versants, ce déversoir pourra être abandonné.

# 3.1.3 Réseau projeté (situation transitoire)

Les mesures n° 5 à n° 8 étant prévues à court terme, il est possible d'envisager aujourd'hui les ouvrages nécessaires et les capacités suffisantes pour qu'à l'horizon 2010 le projet atteigne son réel objectif, à savoir, la mise en séparatif de l'Avenue de Lavaux.

### 3.1.4 Conclusion et coûts

Le concept d'évacuation des eaux présenté est la synthèse d'une étude détaillée de variantes. Certains aspects étaient incontournables. Il s'agissait de donner une cohérence au système d'évacuation des eaux, de résoudre des problèmes hydrauliques ou d'état des canalisations, et de diminuer les eaux claires acheminées à la station d'épuration.

L'objectif du projet est de pouvoir augmenter sensiblement le bilan global de l'épuration des eaux tout en maintenant les investissements le plus bas possible.

Les ouvrages mentionnés dans les mesures n° 1 à n° 4 ont été dimensionnés au plus juste, en tenant déjà compte de la réalisation des mesures n° 5 à n° 8 (pour éviter un surdimensionnement ultérieur).

Toutefois, cela implique que la capacité des collecteurs avant la réalisation de ces dernières sera limite; ces travaux devront donc être prévus rapidement dans le plan des investissements.

Le projet retenu permettra à la Ville de Pully d'avoir suffisamment de souplesse pour une mise en séparatif progressive de son réseau au fil des années.

Dans le cadre de ces travaux, le Service de l'assainissement procédera, pour passer au système séparatif, à la pose de nouveaux collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées de diamètres 300 à 1'200 mm, ainsi qu'à l'exécution du branchement des privés jusqu'en limite de propriété :

# A) Coûts des travaux pour Pully (fouille commune avec Lausanne)

_	génie civil (terrassement, remblayages) L= 945 m.	fr.	995'000
_	fourniture et pose de canalisations, diamètres 300 à 1'200 mm L= 945 m. transformation et création de chambres	fr.	382'500
	de contrôle.	fr.	93'000
	B) Coûts des travaux pour Pully (fouille de Pully uniquer	nent)	
_	génie civil + fourniture et pose de canalisations diamètre 500 à 1'200 mm. L= 495 m	fr.	700'000
_	raccordements latéraux pour branchements privés sur le domaine public $L=440m$ .	fr.	300'000
_	passage sous Clergère et raccordements latéraux	fr.	60'000
	C) Honoraires externes pour assistance au Maître de l'O	)uvrag	e
_	vérification hydraulique et élaboration du projet*	fr.	65'000
_	élaboration de plans d'exécution et suivi	<u>fr.</u>	40'000
	Sous total	fr.	2'635'500
_	divers et imprévus: 5 %	<u>fr.</u>	124'500
	Total	fr.	2'760'000
	TVA 7,6%	<u>fr.</u>	210'000
	Total général	<u>fr.</u>	2'970'000

<sup>\*</sup>Actuellement, ce montant est financé par le compte d'attente n° 460.5010.58 (communication C14/2005 au Conseil communal) et fait partie intégrante du présent préavis.

► Les amortissements et intérêts liés à ces travaux seront financés par la taxe sur l'épuration.

Les prestations du personnel du Bureau technique, pilote du projet, sont estimées à Fr. 300'000.-- pour ce réseau.

En phase projet, il comprend la planification générale, la synthèse des besoins des différents services, l'établissement des projets, des soumissions, des plans d'exécution, les contacts avec les privés et l'élaboration du présent préavis, les prestations d'évaluation des entreprises, ainsi que les propositions d'adjudication. En phase d'exécution, il effectue les prestations de direction des travaux, de relevé des ouvrages exécutés et veille au respect des coûts, de la qualité et des délais du projet dans son ensemble.

### 3.2 Réseau d'eau

Pour le renouvellement du réseau de distribution d'eau de boisson sur l'Avenue de Lavaux, le Service des eaux procédera :

- au renouvellement partiel des canalisations en posant des tuyaux en fonte ductile auto-étanche et verrouillée, d'un diamètre de 300 mm, sur les tronçons Perraudettaz - Liaudoz et Clergère - Damataire;
- au remplacement, sur le domaine public, des branchements des immeubles riverains.

En fonction de l'état des conduites privées, les propriétaires riverains seront appelés, cas échéant, à les changer, à leurs frais, et à les raccorder sur la nouvelle canalisation.

Les travaux sont estimés à :

<ul> <li>appareillage et pose (réseau principal + amorces privées) L = 1'665 m.</li> </ul>	fr.	525'000
<ul> <li>génie civil (fouille commune SEL) L = 1'320m.</li> </ul>	fr.	532'000
<ul> <li>génie civil (traversée Pully seule) L = 345m.</li> </ul>	fr.	160'000
Mise en provisoire du réseau en phase chantier		
– matériel	fr.	7'000
<ul> <li>sondages et fouilles</li> </ul>	fr.	45'000
Sous total	fr.	1'269'000
<ul> <li>régie, divers et imprévus, environ 5 %</li> </ul>	<u>fr.</u>	61'000
Total	fr.	1'330'000
TVA 7,6%	<u>fr.</u>	100'000
Total général	<u>fr.</u>	1'430'000

► Les amortissements et intérêts liés à ces travaux seront financés par le prix de l'eau.

Une demande de subside sera présentée à l'ECA (Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels). Le montant de la subvention est estimé à fr. 99'000.--.

Les prestations du personnel du Service des eaux sont estimées à fr. 130'000.--, auxquels s'ajoute un montant de fr. 100'000.-- pour les prestations du personnel du Bureau technique. Ces montants comprennent l'établissement des projets et soumissions, les travaux préparatoires, la pose des conduites d'alimentation en provisoire et les branchements sur le domaine public, la surveillance des travaux, les métrés, ainsi que la mise à jour du cadastre souterrain et le suivi financier. La pose des canalisations et de l'appareillage sera sans doute confiée à un mandataire externe.

# 3.3 Réseau d'électricité

Le Service de l'électricité procédera sur l'Avenue de Lavaux :

- au renforcement du réseau principal sur les tronçons Perraudettaz Montillier et Clergère Damataire, en remplaçant d'anciens câbles isolés au papier/plomb et de trop faible section;
- au remplacement d'armoires de réseau et à la réfection des dérivations alimentant les bâtiments riverains;
- à la pose d'un ruban métallique pour assurer la mise à terre des bâtiments riverains;
- au renouvellement des luminaires de l'éclairage public.

### Les travaux sont estimés à :

	Total général	fr.	540'000
,	TVA 7,6%	<u>fr.</u>	39'000
,	Total	fr.	501'000
_	régie, divers et imprévus, environ 5 %	<u>fr.</u>	20'500
	Sous total	fr.	480'500
_	luminaires + ampoules basse puissance, 68 pièces	<u>fr.</u>	39'000
_	génie civil, pose de tubes PE, et rubans cuivre (réseau privé) L= 350 m.	fr.	99'000
_	génie civil, pose de tubes PE, et rubans cuivre (réseau principal) en fouille commune SEL L= 1'300 m.	fr.	220'000
_	appareillage (réseau principal et privé) L=1'650 m.	fr.	122'500.—
	apparaillaga (rágagy principal et privá) I =1'650 m	£.	1222500

► Les amortissements et intérêts liés à ces travaux seront financés par le prix de l'électricité.

Les prestations du personnel du Service de l'électricité sont estimées à fr. 90'000.auxquels s'ajoute un montant de fr. 40'000.- pour les prestations du personnel du Bureau technique. Ces montants comprennent l'établissement des projets, les devis, la surveillance des travaux, le tirage et les raccordements des câbles, les métrés, ainsi que la mise à jour du cadastre souterrain et le suivi financier.

### 3.4 Réseau routier

# 3.4.1 Travaux de réfection de chaussée

# 3.4.1.1 Tronçon Perraudettaz - Montillier

Une étude détaillée a été commandée à un mandataire spécialisé en structure routière. Compte tenu de l'état actuel de la chaussée, des déflexions et orniérages importants par endroit (Perraudettaz - Tirage), des charges déterminantes provenant des poids lourds et véhicules TL, plusieurs variantes ont été comparées dans le but d'obtenir le meilleur rapport qualité - coût sur une période de 30 ans.

La variante proposée ci-dessous représente l'investissement minimal pour atteindre un objectif de durabilité à long terme.

Il est à noter qu'il n'est pas prévu de remplacer la structure de la chaussée sur l'ensemble de ce tronçon.

# 3.4.1.2 Réfection locale de la chaussée Samson Reymondin - Damataire

Suite à plusieurs ruptures de la conduite d'eau potable alimentant l'Avenue de Lavaux sur le tronçon Samson Reymondin - Damataire, la structure de la chaussée s'est localement fortement dégradée et nécessite une réfection complète de la structure et du revêtement sur un tronçon de 130 m, voie Sud, essentiellement.

# 3.4.1.3 Giratoire Lavaux - Samson Reymondin

Cet ouvrage a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique (cf. point 4.2)

# Description du projet - géométrie

- ▶ diamètre extérieur = 28 m;
- ▶ diamètre intérieur (îlot central désaxé) = 8.40 m;
- largeur de l'anneau de circulation = variable, mais au minimum 8.05 m;
- largeur de l'anneau intérieur = 1.75 m (revêtement en pavé).

# Situation - profil en long - coupes en travers

- les données géométriques dans les trois dimensions sont déterminées par l'état existant. Celles-ci ont étés conservées et sont reprises dans le projet tout en s'assurant des valeurs fixées selon la norme VSS;
- ▶ la fondation de la chaussée actuelle sera en tout ou partie remplacée en fonction de la qualité des matériaux rencontrés;
- ▶ de nouvelles couches de support et d'usure seront mises en place.

# Circulation des deux-roues

L'Avenue de Lavaux n'est que très peu fréquentée par les cyclistes en raison de sa pente et de la forte charge de trafic automobile.

A la descente, aucun aménagement pour les deux-roues n'est prévu.

A la montée, les deux-roues légers ont le choix de circuler dans le trafic automobile ou avec les piétons. Dans le sens montant, le trottoir a en effet une largeur suffisante (2.5 à 3 mètres) pour accueillir les deux modes.

# Circulation des poids lourds

Le giratoire Lavaux - Samson Reymondin a été dimensionné afin que les véhicules lourds ne soient pas trop pénalisés. Dans le sens descendant, la pastille centrale a été désaxée pour faciliter leurs manœuvres. Deux cas particuliers ont notamment été étudiés avec le logiciel « Autoturn » : le rebroussement des bus articulés TL « Neoplan » et le passage de convois exceptionnels de type II dans le sens descendant.

### Accessibilité latérale

Le projet du carrefour en giratoire Lavaux - Samson Reymondin conserve la totalité des accès latéraux existants, en faveur soit du domaine public, soit du domaine privé.

Les accès latéraux ne subissent que peu ou pas de modifications notoires en comparaison avec l'état existant.

# **Emprises**

Le projet du carrefour en giratoire Lavaux - Samson Reymondin a été conçu de manière à ce que le gabarit d'espace libre utilise le domaine public à disposition de la manière la plus rationnelle possible.

De ce fait, les emprises de terrain sur les propriétés privées adjacentes au projet sont nulles.

### 3.4.2 Evacuation des eaux de chaussée

Une directive concernant l'évacuation des eaux pluviales de chaussée a été élaborée à ce propos en 2002 par L'OFEFP (Office Fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage).

Dans le cas de l'Avenue de Lavaux, au vu du nombre de véhicules élevé empruntant ce tronçon, les eaux pluviales polluées de chaussée doivent être évacuées dans les eaux usées ou être traitées avant leur déversement dans une canalisation d'eau pluviale.

Après consultation des services de l'Etat et de différents experts, il ressort que :

- la création d'un troisième collecteur et de grosses installations de rétention/traitement sont une aberration technique et financière (plus-value de près de fr. 700'000.-);
- le rejet sans traitement de ces eaux pluviales de chaussée n'est plus possible;
- le traitement à la source, avec des sacs de routes "filtrants", semble la meilleure option comme testé dans le projet "Strassenwasser" de l'EAWAG (institut spécialisé sur l'eau de l'EPFZ) et de la Fachhochschule de Burgdorf.

# 3.4.3 Aménagements urbains

A l'occasion de ces travaux, des aménagements urbains de type identique à ceux réalisés à la Perraudettaz sont prévus.

Pour le giratoire Lavaux - Samson Reymondin, ces aménagements consistent en une plantation de buis et de charmes dans la pastille centrale et les îlots séparant les voies montantes et descendantes.

En ce qui concerne le talus du parc Guillemin, une plantation de buis et d'arbres est également prévue, y compris la revégétalisation nécessaire suite à la suppression de la niche de bus.

# 3.4.4 Signalisation, marquage, feux

Du fait de l'importance des travaux de terrassement qui vont s'échelonner sur une période de près de deux ans, et compte tenu du trafic de chantier, l'entier du marquage existant devra être remis à neuf.

Il sera également procédé au remplacement des boucles de signalisation des feux et radars de détection à tous les carrefours.

En ce qui concerne le giratoire Lavaux - Samson Reymondin, un marquage au sol et une signalisation verticale, spécifiques à ce genre d'ouvrage, sont prévus.

Enfin, la taille du chantier nécessitera éventuellement une modification de la programmation des feux des carrefours afin de fluidifier le trafic de façon optimale en phase travaux. Cette option est prévue dans le présent préavis.

### 3.4.5 Mandataires externes

# Vérification du trafic en phase chantier

Dans le but de vérifier les incidences de l'ensemble des travaux Perraudettaz - Lutry sur la circulation, un bureau d'ingénieur spécialisé en trafic sera mandaté pour les prestations suivantes :

- étude d'impact du chantier sur la circulation de de l'axe Perraudettaz - Lutry;
- définition des mesures à prendre pour optimaliser la fluidité du trafic en phase chantier;
- établissement de plans de circulation sur l'axe Perraudettaz Lutry.

### Contrôle des matériaux

Dans le but d'obtenir une qualité et une durée de vie de l'ouvrage optimales, un contrôle neutre doit être réalisé en ce qui concerne la mise en œuvre des matériaux et la qualité de ces derniers.

Pour ce faire, un laboratoire spécialisé en contrôle des matériaux sera mandaté pour les prestations suivantes :

- prélèvements et analyse des fondations, des revêtements;
- essais de portance (route et fouilles);
- conseils aux Maîtres de l'Ouvrage.

# Aménagements urbains

Afin de coordonner les travaux de mise en place des aménagements urbains du giratoire Lavaux - Samson Reymondin, d'un type identique à ceux réalisés à la Perraudettaz, ainsi que les plantations du talus du parc Guillemin, un mandataire spécialisé est prévu à cet effet.

Ses prestations globales sont estimées à fr. 15'000.- TTC.

# 3.4.6 Coûts par tronçon

# 3.4.6.1 Perraudettaz - Montillier

To	tal TTC (divers et imprévus inclus)	<u>fr.</u>	1'200'000
_	mandataires externes	<u>fr.</u>	80'000
_	signalisation, marquage, feux	fr.	157'000
_	aménagements urbains	fr.	105'000
_	évacuation des eaux de chaussée	fr.	40'000
_	travaux routiers $S = 5000 \text{ m}2$	fr.	818'000

# 3.4.6.2 Réfection locale de la chaussée Samson Reymondin - Damataire

To	tal TTC (divers et imprévus inclus)	<u>fr.</u>	240'000
_	mandataires externes	<u>fr.</u>	15'000
_	marquage	fr.	10'000
_	évacuation des eaux de chaussée	fr.	10'000
_	travaux routiers $S = 900 \text{ m}2$	fr.	205'000

# 3.4.6.3 Giratoire Lavaux - Samson Reymondin

To	tal TTC (divers et imprévus inclus)	fr.	1'270'000
_	mandataires externes	<u>fr.</u>	20'000
_	signalisation, marquage	fr.	40'000
_	aménagements urbains	fr.	300'000
_	évacuation des eaux de chaussée	fr.	10'000
_	travaux routiers $S = 4070 \text{ m}2$	fr.	900'000

# 3.4.7 Récapitulatif des coûts du réseau routier + aménagements urbains

# 3.4.7.1 Par tronçon

To	otal TTC (divers et imprévus inclus)	fr.	2'710'000
_	Giratoire Lavaux - Samson Reymondin	<u>fr.</u>	1'270'000
_	Samson Reymondin - Damataire	fr.	240'000
_	Perraudettaz - Montillier	fr.	1'200'000

# 3.4.7.2 Par rubrique

T	otal TTC (divers et imprévus inclus)	<u>fr.</u>	<u>2'710'000</u>
_	mandataires externes*	<u>fr.</u>	115'000
_	signalisation, marquage, feux	fr.	207'000
_	aménagements urbains	fr.	405'000
_	évacuation des eaux de chaussée*	fr.	60'000
_	travaux routiers (hors aménagements urbains)	fr.	1'923'000

<sup>\*</sup>Un montant de fr. 30'000.- concernant ces deux rubriques est actuellement financé par le compte d'attente n° 460.5010.58 (communication C14/2005 au Conseil communal) et fait partie intégrante du présent préavis.

Les prestations (identiques à celles mentionnées sous 3.1.4 pour l'assainissement) du personnel du Bureau technique, pilote du projet, sont estimées à fr. 200'000.--pour ce réseau.

# 3.5 Récapitulation des prestations du personnel communal

Les prestations internes relatives aux travaux des divers services, comprenant les missions d'étude, de conseil, de contrôle, de surveillance, la mise à jour du cadastre souterrain, ainsi que la mise en provisoire et autres travaux d'installation sont estimées comme suit :

<ul> <li>réseau d'assainissement</li> </ul>	fr.	300'000
<ul> <li>réseau d'eau</li> </ul>	fr.	230'000
<ul> <li>réseau d'électricité</li> </ul>	fr.	130'000
<ul> <li>réseau routier</li> </ul>	<u>fr.</u>	200'000
Total général y.c. TVA 7,6%	<u>fr.</u>	860'000

Elles seront assurées par le personnel de la DTSI (Direction des travaux et des services industriels) et sont indiquées ici pour mémoire; elles ne sont donc pas comprises dans la demande de crédit dont fait l'objet ce préavis.

# 4 Procédure de consultation du projet de giratoire

# 4.1 Examen préalable

Le projet du giratoire Lavaux - Samson Reymondin a été établi en étroite collaboration avec le Service cantonal des routes, un bureau d'ingénieurs spécialisé en transport et les TL (Transports publics de la région lausannoise). Se conformant à la Loi cantonale sur les routes, le projet a été transmis et

présenté au Département des infrastructures (DINF) pour son examen préalable le 8 novembre 2004.

A noter qu'un avant-projet avait été présenté à la sous-commission cantonale des espaces publics précédemment, qui a donné un préavis favorable.

Dans sa réponse du 7 février 2005, le Service des routes communiquait les déterminations des différents services.

Les DTSI et DUE ont pris en compte leurs remarques dans le projet soumis à l'enquête publique.

Pour celles qui concernent la lutte contre le bruit, et notamment la pose d'un revêtement phonoabsorbant, une étude est en cours pour choisir le revêtement le plus approprié, répondant au mieux aux sollicitations importantes de trafic de cette artère et à la réduction des nuisances sonores.

# 4.2 Enquête publique

Le projet a été mis à l'enquête publique du 28 janvier au 28 février 2005.

# 4.2.1 Oppositions

Aucune

### 4.2.2 Observation de M. Jean-Paul Chappuis

Samson Reymondin 20, 1009 Pully

# 4.2.2.1 <u>Motifs</u>

L'observation porte sur l'augmentation de trafic de transit dans la zone commerçante du village et C.-F. Ramuz, induite par le giratoire, qui forcera à supprimer des places de parc.

Une proposition de passer en zone 30 km/h est faite.

### 4.2.2.2 Réponse de la Municipalité

La Municipalité a pris note de l'inquiétude concernant une augmentation éventuelle du trafic de transit au centre de Pully, via l'axe Samson Reymondin - Rue de la Poste; elle est en mesure d'apporter les réponses suivantes :

A court terme, la seule amélioration offerte par le giratoire Lavaux - Samson Reymondin est de faciliter le mouvement de tourner-à-gauche en direction de l'Avenue Samson Reymondin. Ce mouvement concerne surtout le trafic en transit, en direction de Lausanne, via C.-F. Ramuz. Celui-ci est notamment important à l'heure de pointe du matin. A cette période-là, le mouvement de

tourner-à-gauche est, déjà actuellement, relativement aisé car le trafic descendant est de faible importance d'une part et qu'il arrive par vagues d'autre part, à cause des feux de la Clergère. En ce sens, le comportement des usagers ne devrait pas se modifier de manière significative. Ceux-ci continueront à préférer l'itinéraire via l'Avenue du Tirage, plus fluide et moins contraignant.

A long terme, la suppression de la perte de priorité au droit de l'Avenue du Prieuré pourrait augmenter ce risque. C'est pourquoi le concept prévoit la mise en place de mesures d'accompagnement, à savoir le réaménagement de la Rue de la Poste et/ou l'introduction d'une zone à vitesse modérée dans le centre de Pully. L'aménagement prévu pour la branche Samson Reymondin du giratoire est déjà compatible avec ces mesures.

# 4.2.3 Observation de M. Claude Reymond

Lavaux 87, 1009 Pully

# 4.2.3.1 Motifs

L'observation porte sur une demande d'examiner la possibilité de créer deux places de parc sur le trottoir à la hauteur des escaliers du bâtiment de l'Avenue de Lavaux 87.

# 4.2.3.2 Réponse de la Municipalité

La Municipalité a pris bonne note de cette demande et répond comme suit :

l'emplacement proposé par M. Reymond pour la création de deux places de parc entre en conflit avec le concept de circulation mixte piétons- cyclistes, prévu à cet endroit.

En effet, la norme en vigueur prévoit dans ce cas une largeur recommandée de 2.95 m, alors que la création des deux places de parc laisserait une largeur à disposition insuffisante, de l'ordre de 1.90 m.

# 4.2.4 Observations de l'Association Transport et Environnement

# 4.2.4.1 Motifs

Très positif sur le projet en général, l'ATE formule quelques observations portant sur la taille du giratoire, sur le doute de son efficacité comme élément de modération de trafic et sur des aspects sécuritaires liés au cheminement des cyclistes.

# 4.2.4.2 Réponses de la Municipalité

En ce qui concerne la taille du giratoire (diamètre = 28 mètres), il n'est pas possible de la minimiser, compte tenu des exigences des TL et du passage des convois exceptionnels.

L'élément modérateur de trafic en est donc par conséquent moins marqué.

Pour les remarques concernant les aspects sécuritaires liés au cheminement des cyclistes, les demandes émises par l'ATE sont prises en compte et sont intégrées au plan de signalisation.

### 4.2.5 Observation de Swisscom

# 4.2.5.1 Motifs

Swisscom signale que des chambres de visite se situent dans l'emprise des réaménagements prévus et doivent rester accessibles.

# 4.2.5.2 <u>Réponse de la Municipalité</u>

Cette observation technique sera prise en compte lors de l'élaboration du projet définitif

# 4.2.6 Observations des Transports publics de la région lausannoise (TL)

# 4.2.6.1 Motifs

- souci de perte de temps pour l'exploitation de la ligne n° 9 suite à l'élaboration du giratoire;
- réserve par rapport au concept d'aménagement de l'Avenue de Lavaux proposé entre la Damataire et la Perraudettaz;
- boucle de rebroussement et stockage d'un véhicule;
- remarques sur les marquages et la réalisation d'un seuil au débouché de l'Avenue Samson Reymondin.

# 4.2.6.2 Réponses de la Municipalité

Elle a pris note des inquiétudes des TL concernant une perte de temps éventuelle des véhicules de la ligne n° 9 sur l'Avenue de Lavaux. Toutefois, elle estime que, en ce qui concerne l'aménagement du giratoire Lavaux - Samson Reymondin, elles sont exagérées. En effet, toutes les dispositions ont été prises pour assurer la fluidité de la circulation des bus à ce giratoire, comme elles l'ont été pour ceux de la Perraudettaz (géométrie adéquate contrôlée par leurs soins, voies et priorité pour les bus).

En ce qui concerne le concept d'aménagement général (qui, pour rappel, ne fait pas l'objet de cette procédure), la Municipalité s'étonne d'autant plus des inquiétudes des TL, puisque celui-ci vise également à améliorer le cheminement des transports publics en leur offrant plus de voies réservées et de facilités aux carrefours. Il va de soi que les propositions faites dans le cadre de ce concept seront étudiées en détail en temps voulu.

Le giratoire Lavaux - Samson Reymondin permet le rebroussement des véhicules TL, en cas de suppression de la voie de rebroussement à la Clergère. Les considérations concernant la voie aérienne et le stockage d'un véhicule seront rediscutées au moment de la suppression effective de cette

boucle même si la Municipalité s'étonne de cette deuxième demande. Un contact entre notre mandataire et les TL avait semble-t-il conclu à l'abandon de cette fonctionnalité.

Marquage des voies et des pictogrammes « bus » : cette erreur sera corrigée sur le plan de signalisation.

Largeur des voies « bus » : l'espace disponible entre bordures sera réparti également entre la voie bus et la voie de circulation. Ceci sera corrigé sur le plan de signalisation.

Le giratoire Lavaux - Samson Reymondin permet le rebroussement des véhicules TL également pour la prolongation future d'une ligne sur l'Avenue Samson Reymondin. La création d'un seuil et d'une bordure biaise est par contre indispensable en prévision de l'introduction d'une vitesse modérée sur l'Avenue Samson Reymondin et dans le centre de Pully. Cet aménagement a pour but de marquer clairement les niveaux hiérarchiques des voies de circulation. Lors du projet d'exécution, la Ville portera une attention particulière aux détails d'aménagement afin de ne pas occasionner de gênes excessives pour la circulation des véhicules et des bus en particulier.

Les originaux des observations peuvent être consultés au secrétariat de la Damataire durant les heures d'ouverture ou sur appel (021 721 34 42).

# 5 Procédure de consultation du projet de mise en séparatif

# 5.1 Examen préalable

En ce qui concerne l'examen préalable, plusieurs contacts ont eu lieu entre la DTSI et le SESA (Service cantonal des Eaux, Sols et Assainissement). Le principe de récupération des eaux de chaussées par l'intermédiaire de regards équipés de « chaussettes » a été admis.

Le projet est accepté et n'a pas suscité de remarques particulières.

# 5.2 Mise à l'enquête

Conformément à la Loi cantonale sur la protection des eaux et de la pollution (LPEP) du 17 septembre 1974 et son règlement d'application du 16 novembre 1979, ce projet a été mis à l'enquête publique, du 15 février au 17 mars 2005.

# 5.2.1 Oppositions

Aucune

### 5.2.2 Observation du Service de l'électricité de Lausanne

### 5.2.2.1 Motifs

Rappel qu'avant d'entreprendre les travaux, les plans du SEL doivent être consultés par les entreprises afin de prendre connaissance de la position de leurs installations.

# 5.2.2.2 Réponse de la Municipalité

Ce rappel technique, courant lors de mise à l'enquête, sera pris en compte dans les conditions générales et particulières qui seront remises aux soumissionnaires lors des appels d'offres.

L'original de cette observation peut être consulté au secrétariat de la Damataire durant les heures d'ouverture ou sur appel (021 721 34 42).

# 6 Demande de crédit et financement

# 6.1 Récapitulatif des coûts

_	Total général TTC	<u>fr.</u>	7'650'000
_	réseau routier et aménagements urbains	<u>fr.</u>	2'710'000
_	réseau d'électricité	fr.	540'000
_	réseau d'eau	fr.	1'430'000
-	réseau d'assainissement	fr.	2'970'000

Pour mémoire, le plan d'investissement 2004-2007, dont le Conseil communal a pris acte dans sa séance de juin 2004, comprenait les montants suivants pour l'Avenue de Layaux :

Services/Réseau	Inventaire	2005	2006
	général		
Assainissement	580'000	580'000	0
Eau	785'000	785'000	0
Electricité	740'000	740'000	0
Routes	2'200'000	1'900'000	300'000
Aménagements urbains	500'000	200'000	300'000
Totaux (TTC)	4'805'000	4'205'000	600'000

# Synthèse

Les investissements globaux à réaliser de 2005 à 2007 seront, dans l'ensemble, supérieurs d'environ fr. 2'845'000.- par rapport à ce qui était prévu dans le PI pour les réseaux du projet Lavaux tel que présenté.

L'essentiel des investissements supplémentaires provient du réseau d'assainissement, avec la pose d'un gros collecteur « eaux mélangées », non prévu initialement, pour permettre la mise en séparatif à terme d'un bassin versant amont de près de 100 hectares.

Ils sont à mettre en balance avec l'opportunité de bénéficier de prix très concurrentiels en raison de l'importance du chantier global et, élément non négligeable, la rationalisation de l'intervention par rapport aux difficultés liées au trafic, dans cet important axe routier.

D'autre part, les renseignements fournis par l'étude en cours du PGEE soulignent l'importance de ce nœud stratégique qu'est l'Avenue de Lavaux en terme d'évacuation des eaux.

En effet, ce projet permet de régler à terme la problématique de l'évacuation des eaux de la zone urbanisée et règle aujourd'hui une partie non négligeable des investissements qui seraient de toute façon à consentir dès les conclusions du PGEE connues (2007).

En résumé, ce projet réadapté permet la mise en séparatif de :

- 15 hectares immédiatement (Parc Guillemin, Liaudoz et Lavaux vers Samson Reymondin).
- 15 hectares dans les 2 à 5 ans (Montillier Sud, Arnold Reymond, Fau-blanc).
- 70 hectares à l'horizon 2030 (Montillier Nord, Clergère et Roches).

Les investissements seront répartis de la façon suivante :

Services/Réseau	Inventaire	2005	2006	2007
	général			
Assainissement	2'970'000	500'000	1'700'000	770'000
Eau	1'430'000	200'000	800'000	430'000
Electricité	540'000	150'000	300'000	90'000
Routes	2'305'000	300'000	1'500'000	505'000
Urbanisme	405'000	50'000	150'000	205'000
Totaux (TTC)	7'650'000	1'200'000	4'450'000	2'000'000

# 6.2 Crédit demandé

C'est donc un crédit total de fr. 7'650'000.-- TTC que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

Le plan d'investissement 2005-2008 sera adapté en conséquence, notamment par le report du chantier des Monts-de-Pully de 2004-2005 à 2006-2007, qui représente un transfert de charges global de 2004-2005 à 2006 de l'ordre de fr. 3'000'000.-- et également par le report de celui de Champittet, de 2006 à 2007, qui présente quant à lui, un report de l'ordre de fr. 790'000.--.

Ces réalisations n'engendreront aucune dépense d'exploitation supplémentaire. Elles n'auront d'incidences sur l'environnement qu'en fonction des nuisances temporaires découlant des travaux.

Pour mémoire, les amortissements et intérêts liés aux réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement sont financés par leurs taxes respectives.

# 7 Durée des travaux

La durée des travaux pour le tronçon Pully est estimée à 22 mois environ, de septembre 2005 à juin 2007. Les perturbations pour la circulation automobile seront limitées (une étude de circulation est en cours) et les usagers devront se conformer à la signalisation mise en place. Les accès aux propriétés riveraines seront maintenus et garantis pendant la durée du chantier, sauf cas exceptionnel et de très courte durée.

# **8** Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

# le Conseil communal de Pully

- vu le préavis N° 4-2005 du 30 mars 2005,
- ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- vu le préavis de la Commission d'urbanisme,
- vu le préavis de la Commission des finances,

### décide

- 1. d'adopter le projet d'aménagement routier tel que présenté et soumis à l'enquête publique (giratoire Lavaux Samson Reymondin) du 28 janvier au 28 février 2005;
- 2. d'adopter le projet de mise en séparatif de l'Avenue de Lavaux, soumis à l'enquête publique du 15 février au 17 mars 2005;
- 3. de faire siennes les réponses de la Municipalité relatives aux observations formulées;
- 4. d'allouer à la Municipalité un crédit de fr. 7'650'000.-- TTC, destiné à couvrir les frais de renouvellement des conduites industrielles, de pose de collecteurs en système séparatif, de réfection partielle des chaussées sur l'Avenue de Lavaux et de réaménagement du giratoire Lavaux Samson Reymondin, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale;
- 5. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses, selon les modalités suivantes :
- a) travaux des Services industriels
- sur une période de 20 ans au maximum pour les travaux du réseau d'électricité;
- sur une période de 30 ans au maximum pour les travaux du réseau d'eau;
- b) travaux des collecteurs
- par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Ville pour le réseau d'assainissement;
- c) travaux des routes et aménagements routiers
- par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Ville pour le réseau routier.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 30 mars 2005.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE Le syndic La secrétaire

J.-F. Thonney

C. Martin

# Annexes au préavis

Annexe 1 : plan général des travaux (SEL), échelle 1:2000

Annexe 2 : plan de synthèse des réseaux projetés : eau, électricité et routes

Annexe 3 : système d'évacuation existant

Annexe 4 : synoptique du réseau existant

Annexe 5 : système d'évacuation projeté

Annexe 6 : synoptique du réseau projeté

Annexe 7 : réduction plan de situation du giratoire Lavaux - Samson

Reymondin

# Compte tenu de l'ampleur des annexes, ces dernières seront :

- transmises aux membres de la commission ad hoc;
- affichées lors de la séance du Conseil;
- disponibles au secrétariat de la Damataire, aux heures ouvrables, pour tous les conseillers.